

Histoire-géographie-Enseignement moral et civique

Éléments de correction

Indications sur les attentes

Les objectifs de l'épreuve

L'épreuve de français, histoire et géographie, enseignement moral et civique a pour but d'évaluer, en fin de scolarité au collège, les connaissances et compétences attendues en fin de cycle 4, qui croisent les domaines 1 « Les langages pour penser et communiquer », 2 « Les méthodes et outils pour apprendre », 3 « La formation de la personne et du citoyen » et 5 « Les représentations du monde et l'activité humaine » du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

*Les acquis à évaluer se réfèrent au niveau de compétences attendu en fin de cycle 4, soit au moins **le niveau 3 de l'échelle de référence**, conformément aux dispositions de l'article D. 122-3 du code de l'éducation.*

2.5.1.1 Première partie, première période : histoire et géographie, enseignement moral et civique (2 heures)

En relation avec les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et les programmes d'histoire et géographie et d'enseignement moral et civique, l'épreuve est construite afin d'évaluer l'aptitude du candidat :

- à maîtriser des connaissances fondamentales, prévues par les programmes d'histoire et géographie et d'enseignement moral et civique et à mobiliser des repères spatiaux ou temporels ;*
- à analyser et comprendre des documents en utilisant les raisonnements et les méthodes en usage pour ces disciplines ;*
- à pratiquer différents langages (textuel, iconographique, cartographique, graphique) pour raisonner, argumenter et communiquer ;*
- à répondre aux questions posées ou aux consignes ;*
- à rédiger un développement construit en réponse à une des questions d'histoire ou de géographie. Ce développement prendra la forme d'un texte structuré, d'une longueur adaptée au traitement de la question ;*
- à mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique pour exercer son jugement à partir d'une question.*

BO n°14 du 8 avril 2016

La notation

Pour chaque exercice, on utilise l'échelle complète des notes (0 à 20 points ou 0 à 10 points selon les exercices). Quand un élève a réalisé de façon satisfaisante un exercice, **on n'hésitera pas à lui attribuer l'ensemble des points**. Quand il existe un barème question par question, **on n'hésitera pas à attribuer l'ensemble des points pour chaque question correctement traitée**.

Ce document propose des indications sur les attentes, en distinguant ce qui peut être considéré comme **des attendus** et ce qui apparaît comme des **éléments de valorisation** rassemblés en fin de document. Par « valorisation », on entend la reconnaissance de contenus et de qualités qui ne sont pas attendus d'un élève de 3ème au DNB soit au-delà de la maîtrise du niveau 3 des compétences. En conséquence, ces éléments ne sont pas nécessaires pour obtenir la note maximale. **Leur prise en compte permet de compenser d'éventuelles faiblesses**. Elle entraîne l'attribution de **points supplémentaires par rapport à la note globale de l'exercice**. C'est la raison pour laquelle ces éléments sont rassemblés en fin de chaque exercice, puisque chacun d'eux mobilise une compétence spécifique.

EXERCICE 1. ANALYSER ET COMPRENDRE DES DOCUMENTS (20 POINTS)

- L'exercice porte sur un corpus d'un à deux documents ayant trait aux programmes d'histoire ou de géographie et, pour certains d'entre eux, aux programmes de français, d'histoire ou de géographie. L'exercice vise à évaluer la capacité du candidat à analyser et comprendre des documents en utilisant les raisonnements et les méthodes de l'histoire ou de la géographie, à maîtriser des connaissances fondamentales prévues par le programme d'histoire et géographie.

- Les questions, consignes et exercices proposés ont pour objectif de guider le candidat pour vérifier sa capacité à identifier ces documents, à en dégager le sens, à en prélever des informations, et, le cas échéant, à porter sur ces documents un regard critique en indiquant leur intérêt ou leurs limites.

BO n°14 du 8 avril 2016

Histoire – Affirmation et mise en oeuvre du projet européen

Situation du sujet dans le programme

Ce sujet porte sur le thème 2 – « Le monde depuis 1945 » plus particulièrement dans la question de l'« Affirmation et mise en œuvre du projet européen. »

Compétence mise en œuvre :

- Analyser et comprendre des documents

D'après le BO spécial n°11 du 26 novembre 2015,

- Comprendre le sens général d'un document.
- Identifier le document et son point de vue particulier
- Extraire des informations pertinentes pour répondre à une question portant sur un document ou plusieurs documents, les classer, les hiérarchiser.
- Confronter un document à ce qu'on peut connaître par ailleurs du sujet étudié.
- Utiliser ses connaissances pour expliciter, expliquer le document et exercer son esprit critique.

Éléments de réponse possibles

Capacité(s) attendue(s) : (Annexe 2, note de service n° 2016-157 du 12-10-2016)

- Identifier un ou deux enjeux de la construction européenne et une étape importante.

- 1) Identifiez les deux chefs d'État présents lors de cette journée commémorative du 22 septembre 1984. (2 points)

Réponses attendues : François Mitterrand et Helmut Kohl

- 2) Précisez à qui les deux chefs d'État rendent hommage lors de cette journée commémorative du 22 septembre 1984. (4 points)

On attendra une des deux réponses suivantes :

*Ils rendent hommage aux fils de l'Allemagne et de la France tombés pour leur pays.
Ils rendent hommage aux millions de combattants français et allemands morts dans les batailles acharnées des deux guerres mondiales.*

- 3) Citez « l'objectif commun » du projet européen inscrit dans cette déclaration. (4 points)

Réponse attendue :

« L'unification de l'Europe »

- 4) Repérez deux raisons qui rendent désormais possible la mise en œuvre d'un projet européen. (5 points)

On attendra deux réponses parmi les suivantes :

La guerre a laissé à nos peuples ruines / L'Europe est notre foyer de civilisation commun / Nous sommes les héritiers d'une grande tradition européenne / Renoncer aux combats fratricides.

- 5) Présentez brièvement une étape de la construction européenne qui justifie la phrase de la déclaration : « la construction en commun de l'avenir. » (5 points)

On attendra du candidat qu'il présente succinctement une étape de la construction européenne On attendra qu'il précise les acteurs engagés et des références chronologiques.

Éléments de valorisation

Rappel : la maîtrise globale de la compétence de niveau 4 est à valoriser.

EXERCICE 2. MAITRISER DIFFERENTS LANGAGES POUR RAISONNER ET UTILISER DES REPERES GEOGRAPHIQUES (20 POINTS)

- Un développement construit, sous la forme d'un texte structuré et de longueur adaptée, répond à une question d'histoire ou de géographie.

- Éventuellement, un exercice met en jeu un autre langage (croquis, schéma, frise chronologique).

BO n°14 du 8 avril 2016

Géographie - Les aires urbaines, une nouvelle géographie de la France mondialisée

Compétence mise en œuvre

- Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères géographiques

D'après le BO spécial n°11 du 26 novembre 2015,

Pratiquer différents langages en géographie

- Écrire pour construire sa pensée et son savoir, pour argumenter.
- Mobiliser les caractéristiques des descriptions employées en géographie.
- Réaliser des productions graphiques et cartographiques.
- S'approprier et utiliser un lexique spécifique en contexte.

Se repérer dans l'espace : construire des repères géographiques

- Nommer et localiser les grands repères géographiques.
- Nommer, localiser et caractériser un lieu dans un espace géographique.
- Nommer, localiser et caractériser des espaces plus complexes.
- Situer des lieux et des espaces les uns par rapport aux autres.
- Utiliser des représentations analogiques et numériques des espaces à différentes échelles ainsi que différents modes de projection.

- 1) **Sous la forme d'un développement construit d'une quinzaine de lignes et en vous appuyant sur un ou des exemples d'aires urbaines étudiés en classe, décrivez les différents espaces des aires urbaines. Vous pouvez utiliser les mots suivants : banlieues, transports en commun, ville-centre, déplacements domicile-travail. (15 points)**

Situation du sujet dans le programme

Ce sujet porte sur le thème 1 – « Dynamiques territoriales de la France contemporaine » et plus particulièrement sur la question « Les aires urbaines, une nouvelle géographie de la France mondialisée. »

Capacité(s) attendue(s) : (Annexe 2, note de service n° 2016-157 du 12-10-2016)

- Caractériser, à partir d'une étude de cas, ce qu'est un espace urbain ;
- Décrire la répartition de la population sur le territoire et les mobilités spatiales de cette population.

Éléments de réponse possibles

Le texte est produit dans une langue globalement correcte qui permet d'assurer l'intelligibilité du propos. Le vocabulaire spécialisé est mobilisé. Le récit est cohérent.

On attendra qu'il présente au moins deux éléments parmi les suivants :

- Un exemple d'aire urbaine.
- Les formes de l'habitat urbain selon les espaces de l'aire urbaine considérée
- L'empreinte spatiale des infrastructures de transports dans les espaces de l'aire urbaine

Éléments de valorisation

Rappel : la maîtrise globale de la compétence de niveau 4 est à valoriser.

On valorisera la copie présentant

- Un vocabulaire adapté (couronne périurbaine)
- Des références aux transformations urbaines : rénovations, écoquartier...
- Une diversité des exemples

2. Localisez et nommez sur la carte cinq aires urbaines de votre choix. (5 points)

Situation du sujet dans le programme

Ce sujet porte sur le Thème 1 – « Dynamiques territoriales de la France contemporaine »

Capacité(s) attendue(s) : (Annexe 2, note de service n° 2016-157 du 12-10-2016)

- Repères : placer et nommer les dix premières aires urbaines sur une carte

Éléments de valorisation

Rappel : la maîtrise globale de la compétence de niveau 4 est à valoriser.

EXERCICE 3. MOBILISER DES COMPETENCES RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (10 POINTS)

Une problématique d'enseignement moral et civique est posée à partir d'une situation pratique. Le candidat répond à une ou plusieurs questions qui, éventuellement, s'appuient sur un ou deux documents.

BO n°14 du 8 avril 2016

Thème - Le jugement, penser par soi-même et avec les autres

Compétence mise en œuvre

Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique

Le jugement : penser par soi-même et avec les autres

- Développer les aptitudes à la réflexion critique : en recherchant les critères de validité des jugements moraux ; en confrontant ses jugements à ceux d'autrui.
- Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

L'attribution des 10 points se fait par une évaluation globale des réponses de l'exercice. Le barème indiqué pour chaque question demeure indicatif.

Capacité(s) attendue(s) : (Annexe 2, note de service n° 2016-157 du 12-10-2016)

Comprendre et pouvoir présenter simplement, à partir de la Charte de la laïcité, en quoi consiste la laïcité.

Éléments de réponse possibles

- 1) Citez les différentes libertés permises par la laïcité. (2 points)

Réponses attendues :

- « Liberté de conscience » et/ou « liberté de croire ou de ne pas croire »,
- « Libre expression de ses convictions »

2) Identifiez les deux limites à la liberté d'expression énoncées dans ce document.

Réponses attendues : (2 points)

- respect de l'opinion d'autrui ou toute forme de reconnaissance de la liberté de l'autre.
- « les limites de l'ordre public » ou l'absence de trouble à l'ordre public

3) Présentez un exemple de « convictions » que le citoyen français a le droit d'exprimer librement. (2 points)

Réponses possibles : religieuses, politiques, philosophiques, spirituelles.

4) La laïcité permet la libre expression de ses convictions, « dans le respect de celles d'autrui », c'est à dire en acceptant que les autres expriment une opinion différente. Pour quelle(s) raison(s) est-il important de ne pas imposer ce que l'on pense aux autres ? Vous pouvez vous appuyer sur un exemple de votre choix. (4 points)

On attendra du candidat au moins deux raisons parmi les suivantes démontrant la compréhension du lien entre la liberté de conscience et la laïcité :

- Respecter la liberté de conscience des autres
- Égalité entre les citoyens : les autres ont la même liberté de penser que moi
- Respecter la liberté des autres est une garantie de réciprocité
- Favoriser la concorde, le « vivre-ensemble », la « fraternité »

Éléments de valorisation

Rappel : la maîtrise globale de la compétence de niveau 4 est à valoriser.

On valorisera la qualité du raisonnement conduit par rapport aux valeurs (Egalité, Liberté, discrimination, laïcité, fraternité) mises en jeu dans la situation pratique proposée.

La capacité du candidat à montrer son implication, son engagement, à faire état de son point de vue sera également valorisée.